

Déclarations préalables :

UNSA , SNUipp (voir doc) SUD s'associe à la déclaration du SNUipp

Le DASEN attend les décisions du ministre sur la mise en œuvre de la loi sur les rythmes scolaires. Le décret sera publié demain vendredi 25 janvier. Un CDEN centré sur ces questions aura lieu le 8 février en préfecture, le DASEN y présentera ses invariants sur les rythmes.

#### **Mouvement interdépartemental :**

9 demandes pour la bonification de 800 points : toutes sont validées par le médecin.

A signaler : 95 demandes ; 3 annulations, il reste 92 demandes.

Modification de barème pour une collègue. Vérification pour un cas signalé par les délégués du personnel. L'administration n'a pas tous les documents.

#### **Questions diverses :**

##### Carte des nouvelles circonscriptions :

Le redécoupage n'est pas encore précisé. Le DASEN ne peut nous la communiquer pour le moment.

##### Affectation des PES pour le mouvement :

Des supports à temps plein seront bloqués, potentiellement sur les départs à la retraite, les supports de PES actuels, les créations de postes, les CLD, les disponibilités. Cela concernera une vingtaine de supports.

Les mesures de cartes scolaires (fermetures ) et les postes de maîtres formateurs seront pris en compte. Certains supports de PES bloqués cette année le seront l'an prochain mais ce n'est pas une règle générale.

##### Calendrier du mouvement :

Il dépend du calendrier sur la réforme des rythmes scolaires. L'administration travaille sur la cartographie concernant les rythmes scolaires (écoles et/ou communes à 4 jours ou à 4,5 j). Cette cartographie sera mise à disposition le 3 avril (pour 2013 et 2014). L'ouverture des vœux se ferait le 4 Avril. Le serveur sera ouvert durant deux semaines. La CAPD mouvement devrait se tenir début Juin.

##### Décalage pour la circulaire sur les temps partiels :

Un document sera diffusé en cours de semaine prochaine (mardi ou mercredi prochain). 9 demi-journées de travail implique des réorganisations : Pour un 50 % : deux jours travaillés plus un mercredi sur deux plus 54 heures. L'ensemble des cas sera développé.

La quotité à 80 % annualisée sera supprimée car ingérable. (Le 80 % de droit sera conservé.)

C'est à compter du 3 avril que les collègues pourront formuler leurs demandes : les collègues auront jusqu'au 10 avril ;

La date de demande pour les temps partiels annualisés : mi-Février comme d'habitude. Certains peuvent déjà formuler leur demande quel que soit le rythme scolaire de la commune concernée.

Nombre de candidats pour l'habilitation en langue :

29 demandes en 2 groupes :

- 14 demandes d'entretien. Commission le 30 Janvier
- 15 demandes au titre de la validation de compétences sur Diplôme : 15 demandes toutes acceptées.

Depuis 2009, plus d'habilitation on parle de validation de compétences.

Calibrage des permutations informatisées :

Pas de réponse. Décision prise à Paris. Le DASEN souhaite avoir un solde négatif (plus de sortie que d'entrées) précise qu' il n'a pas besoin d'un solde positif et en général obtient un solde positif sur décision du ministère qui veut ainsi éviter un blocage complet des possibilités de mutation Nord/Sud

Nombre de postes pour les allègements de services :

4 Etp. Il faudrait considérer le nombre de demandes. Il faut insister sur le fait que c'est transitoire et non définitif. Il faudrait un autre dispositif pour les collègues malades.

Où en est on des surnombre :

Au CNE année civile : il y avait une surconsommation de 7,83 ETP en plus dans un contexte pas facile. Au CNE de décembre année scolaire, la surconsommation était de 5 ETP. Un bilan assez équilibré.

Nombre de départs en retraite :

98 dossiers aujourd'hui qui libèrerait 80 supports. A suivre.

A l'évocation d'un problème concernant la perte de points de bonifications pour une collègue qui n'a pas obtenu de postes au mouvement, le SNUipp rappelle qu'il souhaite la suppression des bonifications source de nombreux problèmes et préconise le retour aux postes de repli.

Calendrier modifié pour le groupe de travail "décharge de direction " prévu le 31.